



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : 1256-23 - CAMAC : 222705 - Compétence : ME – Propriétaire : CANTON DE VAUD / ECF RHÔNE 3, Mme GFELLER Marianne - Coordonnées géographiques : 2556290/1137535 – Lieu-dit : «Refuge du Fort» - Parcelle N° 863 – ECA N° : 212 - Note au recensement architectural : 4 - Auteur des plans : SHORT-ING SÀRL / M. SUTTER Gregory - Projet :

DÉMOLITION DU REFUGE DU FORT DE MANIÈRE ANTICIPÉE À LA MESURE DU DELTA DE LA TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE.

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

du 18.10.2023 au 16.11.2023

○○○○○

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° 1245-23 – Propriétaire : CAREAL PROPERTY LSP AG - Lieu-dit : « ROUTE DU SIMPLON 17 » - Parcelle N° 1117 – ECA N° : 775 - Projet : INSTALLATION DE 4 MONOBLOCS EN TOITURE.

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

Du 16.10.2023 au 25.10.2023

CONSULTATION DES DOSSIERS :

- AU GREFFE MUNICIPAL : LE LUNDI DE 14H00 À 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45
LE MARDI DE 17H00 À 19H00

DOSSIER D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- PAR LE LIEN : cartoriviera.ch/enquetes-publiques



AVIS À LA POPULATION

FENÊTRES DE L'AVENT À NOVILLE

C'est avec grand plaisir que la Commission Culturelle de Noville organise à nouveau cette année des Fenêtres de l'Avent et vous offre la possibilité d'y participer sur tout le territoire de notre village.

Le but est de décorer une fenêtre sur le thème de Noël, visible de la rue, entre le 1er et le 24 décembre, et de partager un moment de convivialité entre les habitants durant cette période spéciale de l'année.

Le principe est simple : choisissez une date et communiquez-la à la coordinatrice. Le jour dit, décorez votre fenêtre et offrez, en toute simplicité, une boisson et éventuellement un petit truc à grignoter entre 18h30 et 19h30, à l'extérieur de préférence.

Une bien belle manière de nous retrouver et de partager un chaleureux moment de rencontre durant le mois de décembre !

Inscription jusqu'au 10 novembre 2023, auprès de Mme Jessica Pellet, Impasse de la Combaz 25a, 079.360.72.57.



FENÊTRES DE L'AVENT À CREBELLEY

Pour la tenue des Fenêtres de l'Avent de Crebelley, renseignements et inscription auprès de M. Anthony DUFAUX, rue du Tribolet 10, 079.576.78.90.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

AGENDA EN COURS



Les manifestations organisées à Noville, Chessel, Rennaz et Roche sont répertoriées dans l'agenda des manifestations de la Coordination intercommunale des sociétés locales qui paraît deux fois par an.

Vous pouvez consulter cette plateforme sur les sites Internet des communes précitées, mais également en scannant le QR code ci-contre.



DÉCHETTERIE COMMUNALE

Les habitants de Noville ont la chance de pouvoir bénéficier d'un accès à la déchetterie du lundi au samedi, de 08h00 à 20h00.

Afin de pouvoir continuer à offrir à la population ce service, sans la présence de surveillants durant des tranches horaires restreintes, nous vous serions reconnaissants de veiller au maintien de la propreté des lieux.

Lors du dépôt de vos déchets, notamment papier, branches, etc., nous vous serions reconnaissants de bien vouloir balayer et/ou ramasser ce que vous avez fait tomber par terre. Du matériel est à votre disposition. Toute l'équipe de la voirie vous en sera reconnaissante !